

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 12-19 DU 29 NOVEMBRE 2012

relative à l'élection à la présidence
de la commission territoriale Seine-Amont

Le Comité de bassin

Vu

l'article D 213.19 III du code de l'environnement ;

le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 08-04 du 30 octobre 2008 ;

le dossier du Comité de bassin du 29 novembre 2012 ;

DÉLIBÈRE

Article unique :

est élu :

COMMISSIONS TERRITORIALES

SEINE-AMONT

Président

Monsieur HENRIOT

La Secrétaire
du comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du comité de bassin



André SANTINI